

# TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

## PARTIE I EXPOSÉ

### SECTION I : HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA LOI

Bref historique des lois antérieures en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles et présentation des grandes lignes de la Loi en signalant les modifications majeures par rapport aux dispositions antérieures à la <i>Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail</i> . . . . .	3
---	---

### SECTION II : CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En regard de l'interprétation de la loi, diverses dispositions législatives ont été modifiées ou ajoutées concernant notamment les domestiques, le régime de présomption et le comité scientifique sur les maladies professionnelles et le comité sur les maladies oncologiques . . . . .	10
– Dispositions générales . . . . .	10
– Les domestiques. . . . .	10
– Le régime de présomption . . . . .	10
– Le Comité scientifique sur les maladies professionnelles . . . . .	11

### SECTION III : LES INDEMNITÉS

Revue des principales indemnités prévues au régime de réparation . . . . .	11
– L'indemnité de remplacement du revenu . . . . .	12
– La réduction et la suppression de l'indemnité de remplacement du revenu . . . . .	13
– L'établissement du revenu . . . . .	14
– L'indemnité pour préjudice corporel . . . . .	15
– Les indemnités de décès . . . . .	16
– Les indemnités diverses . . . . .	18

– La revalorisation des indemnités . . . . .	18
– Le paiement des indemnités . . . . .	19

**SECTION IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX MALADIES  
PROFESSIONNELLES ONCOLOGIQUES (ART. 233.1 ET S.) . . . . . 20**

**SECTION V : LA RÉADAPTATION ET L’ASSISTANCE MÉDICALE**

Description du droit à la réadaptation physique, sociale et professionnelle de même que du mécanisme relatif à l’assignation temporaire à un travail. Examen du fonctionnement de l’assistance médicale . . . . .	21
– La réadaptation sociale . . . . .	21
– La réadaptation professionnelle . . . . .	23
– La procédure de réadaptation en vigueur à compter du 6 octobre 2022 . . . . .	24
– L’assignation temporaire à un travail . . . . .	25
– La procédure d’assignation temporaire à compter du 6 octobre 2022. . . . .	26
– Les fonctions de la CNESST . . . . .	27
– Services de santé . . . . .	27

**SECTION VI : LA PROCÉDURE D’ÉVALUATION MÉDICALE**

Énumération des obligations et des droits des principaux intervenants : les médecins, l’employeur, le travailleur et la CNESST. Description de la procédure de transmission des dossiers médicaux. Examen de la procédure devant le Bureau d’évaluation médicale, ainsi que des dispositions particulières aux maladies pulmonaires et oncologiques . . . . .	29
– La procédure d’évaluation médicale . . . . .	29
a) Devoirs des médecins . . . . .	29
b) Droits de la CNESST. . . . .	30
c) Droits de l’employeur . . . . .	31
d) Rapport complémentaire du médecin du travailleur et rapport de consultation motivé . . . . .	31
– La transmission et l’accès au dossier médical. . . . .	32
a) Droits du travailleur . . . . .	32

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

---

b) Droits de l'employeur . . . . .	32
c) Droits de la CNESST. . . . .	33
– Le Bureau d'évaluation médicale . . . . .	33
– Les dispositions particulières aux maladies professionnelles pulmonaires . . . . .	35
a) Comité des maladies professionnelles pulmonaires . . . . .	35
b) Comité spécial . . . . .	35
– Les dispositions particulières aux maladies professionnelles oncologiques (art. 233.1 et s.) . . . . .	36

**SECTION VII : LE DROIT DE RETOUR AU TRAVAIL**

Examen des composantes de ce droit, de même que des modalités d'application selon l'existence ou non d'une convention collective. Examen du cas du travailleur de la construction. Étude de la protection accordée au travailleur qui se prévaut de la Loi et des possibilités d'intervention de la CNESST. . . . .	36
– Le droit de retour au travail . . . . .	36
– Les modalités d'application du droit . . . . .	39
– Le travailleur de la construction . . . . .	39
– La protection du travailleur se prévalant de la Loi (art. 32) . . . . .	40
– La demande d'intervention . . . . .	41

**SECTION VIII : LES FOURNISSEURS**

Nouvelle section relative aux fournisseurs . . . . .	42
--	----

**SECTION IX : LE FINANCEMENT**

Revue des éléments principaux permettant la fixation des cotisations, notamment la déclaration des employeurs, le paiement de la cotisation, l'imputation des coûts et la vérification des employeurs. . . . .	43
– La déclaration des employeurs . . . . .	43
– La classification . . . . .	44
– La fixation de la cotisation . . . . .	45
– Le paiement de la cotisation . . . . .	46

– L'imputation des coûts . . . . .	49
– La vérification. . . . .	50
<b>SECTION X :</b> DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT AU PAIEMENT DES PRESTATIONS . . . . .	50
<b>SECTION XI :</b> LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATION, LES AVIS, LA RÉVISION, LE RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ET LES AUTRES RECOURS	
Revue des différentes procédures afférentes aux avis et aux réclamations. Examen du processus de révision et du recours devant le Tribunal administratif du travail. Examen des possibilités de recours appartenant à la CNESST, au travailleur et à l'employeur de même que des recours en vertu d'autres lois . . . . .	50
– La procédure de réclamation et l'avis . . . . .	51
– La décision et la reconsidération . . . . .	52
– La révision. . . . .	52
– L'effet des recours et le recouvrement des prestations . . . . .	53
– Le Tribunal administratif du travail : compétence et composition . . . . .	54
– La conciliation. . . . .	55
– La preuve et la procédure devant le Tribunal administratif du travail. . . . .	55
– Les pouvoirs et la décision du Tribunal administratif du travail . . . . .	57
– La révision de la décision du Tribunal administratif du travail . . . . .	58
<b>SECTION XII :</b> PROCÉDURE DE RÉVISION ET D'APPEL EN VIGUEUR À COMPTEUR DU 6 AVRIL 2023	
À compter du 6 avril 2023, la procédure de révision et d'appel sera profondément modifiée . . . . .	59
– Les recours . . . . .	60
a) De la CNESST . . . . .	60
b) Du travailleur victime d'une lésion professionnelle . . . . .	60
c) En vertu d'un autre régime. . . . .	61

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

TABLEAU I	Procédure générale de réclamation et de contestation . . . . .	63
TABLEAU II	Procédure d'évaluation médicale . . . . .	64
TABLEAU III	Recours du travailleur suivant l'article 32 . . . . .	65
TABLEAU IV	Recours relatifs au droit de retour au travail . . . . .	66
TABLEAU V	Recours particuliers concernant des décisions rendues en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> . . . . .	67
TABLEAU VI a)	Recours subrogatoires . . . . .	68
TABLEAU VI b)	Recours du bénéficiaire . . . . .	69
TABLEAU VI c)	Recours subrogatoires de la CNESST . . . . .	70
TABLEAU VI d)	Recours de la CNESST contre un travailleur ou un mandataire d'un employeur . . . . .	71
TABLEAU VI e)	Recours de la CNESST contre l'employeur assujetti à la Loi, autre que l'employeur du travailleur . . . . .	72
TABLEAU VII	Recours en matière de financement . . . . .	73
TABLEAU VIII	Recouvrement des prestations (Trop-perçu) . . . . .	74
	Ordonnances . . . . .	75
	Infractions pénales . . . . .	76

**PARTIE II**  
**LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET**  
**LES MALADIES PROFESSIONNELLES**

-	Table des matières . . . . .	79
-	Texte de la Loi . . . . .	83
-	Annexes . . . . .	201

**PARTIE III**  
**LOI INSTITUANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

-	Table des matières . . . . .	211
-	Texte de la Loi . . . . .	213
-	Annexe I . . . . .	237

**PARTIE IV  
RÈGLES DE PREUVE ET DE PROCÉDURE  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

– Table des matières . . . . .	241
– Texte du Règlement . . . . .	243

**PARTIE V  
CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

– Table des matières . . . . .	255
– Texte du Règlement . . . . .	257

**PARTIE VI  
CODE DE DÉONTOLOGIE DES ASSESSEURS, DES CONCILIATEURS,  
DES AGENTS DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DES ENQUÊTEURS  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

– Table des matières . . . . .	261
– Texte du Règlement . . . . .	263

**PARTIE VII  
ATTENTES RELATIVES AU RÔLE DES EXPERTS**

– Table des matières . . . . .	267
– Texte du document. . . . .	269

**PARTIE VIII  
ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS RELATIFS  
À L'ÉTAT DE SANTÉ D'UNE PERSONNE REÇUS SOUS PLI CONFIDENTIEL**

– Table des matières . . . . .	275
– Texte du document. . . . .	277

**INDEX ANALYTIQUE**

– Index . . . . .	283
-------------------	-----